

Commune de	REBECQ	Code INS	25123
		Budget de l'exercice:	2025

Rapport de la Commission Budgétaire

Application de l'art.12 du R.G.C.C.

Commune de :	REBECQ	Tableau calculé sur les données suivantes:
Adresse de l'administration:	Rue Docteur Colson 1 1430 Rebecq	Dernier compte arrêté, exercice: 2023
		Budget initial de l'exercice: 2025
Adresse du site internet:		Service Ordinaire, modification budgétaire no: 0
		Service Extraordinaire, modification budgétaire no: 0

Personnes de contact dans les services:

Directeur Général	
Tél:	
Fax:	
Email:	
Directrice Financière	
Tél:	
Fax:	
Email:	

Membres de la Commission budgétaire:

Noms	Titres
DIMITRI LEGASSE	BOURGMESTRE
MICHAEL CIVILIO	DIRECTEUR GENERAL
EDITH ROBERT	DIRECTRICE FINANCIERE
LES MEMBRES DU COLLEGE	ECHEVINES - ECHEVINS

Tableau de synthèse du service ordinaire, (classification économique)

Exercice budgétaire:		2025	Modification no:	
Année du dernier compte arrêté:		2023	0	

DEPENSES ORDINAIRES									
Résultats des comptes d'exercice									
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget initial N-1 2024	Budget initial 2025	Budget après dernière M.B. 2025
Personnel (*)	4.852.971,26	4.789.497,11	5.004.875,33	4.993.195,49	5.308.989,79	5.905.755,44	6.331.254,06	6.437.080,88	
Fonctionnement	2.218.053,31	2.259.843,36	2.134.886,15	2.129.199,82	2.431.072,62	2.694.205,75	2.903.478,91	2.939.825,06	
Transferts	3.742.702,63	3.866.975,90	3.875.041,39	3.819.243,80	3.872.347,31	4.450.633,40	4.637.849,45	4.837.996,87	
Dette	1.222.258,12	1.234.482,72	1.305.468,91	1.437.549,65	1.473.763,06	1.520.374,16	1.529.321,13	1.665.972,94	
Prélèvements	77.902,50	-	-	-	141.413,91	300.000,00			
Total (exercice propre)	12.113.887,82	12.150.799,09	12.320.271,78	12.379.188,76	13.227.586,69	14.870.968,75	15.401.903,55	15.880.875,75	-
Exercices antérieurs	243.654,40	197.100,41	299.752,35	327.432,29	357.142,14	256.716,38		-	
Prélèvements	-	131.333,78	394.891,65				640.000,00	550.000,00	
Total général	12.357.542,22	12.479.233,28	13.014.915,78	12.706.621,05	13.584.728,93	15.127.685,13	16.041.903,55	16.430.875,75	-

(*) : hors dépenses et recettes enseignants payés par la communauté française sans intervention de la commune

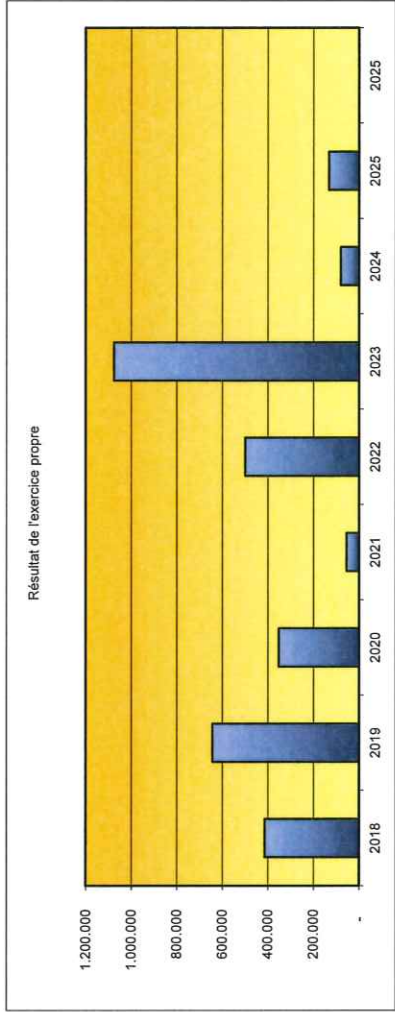
RECETTES ORDINAIRES									
Résultats des comptes d'exercice									
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Budget initial N-1 2024	Budget initial 2025	Budget après dernière M.B. 2025
Prestation	588.561,45	602.353,12	530.817,57	539.453,62	652.306,97	627.130,12	676.317,95	697.734,39	
Transferts (*)	11.559.960,15	11.836.708,56	11.868.459,98	11.882.478,81	12.809.847,31	15.044.103,77	14.536.031,94	15.022.969,08	
Dette	398.763,97	277.253,15	271.998,03	211.660,65	265.671,87	274.836,08	269.448,70	291.549,70	
Prélèvements		77.902,50							
Total (exercice propre)	12.527.285,57	12.794.217,33	12.671.275,58	12.433.593,08	13.727.826,15	15.946.069,97	15.481.798,59	16.012.253,17	-
Exercices antérieurs	1.465.598,26	1.786.916,06	2.314.034,60	2.212.484,24	2.134.788,17	2.589.157,34	2.691.367,39	2.731.337,54	
Prélèvements	-	-	-	-	-	-			
Total général	13.992.883,83	14.581.133,39	14.985.310,18	14.646.077,32	15.862.614,32	18.535.227,31	18.173.165,98	18.743.590,71	-

Evolution des résultats	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2025
Exercice propre	413.398	643.418	351.004	54.404	500.239	1.075.101	79.895	131.377	-
Global	1.635.342	2.101.900	1.970.394	1.939.456	2.277.885	3.407.542	2.131.262	2.312.715	-

Calcul des écarts

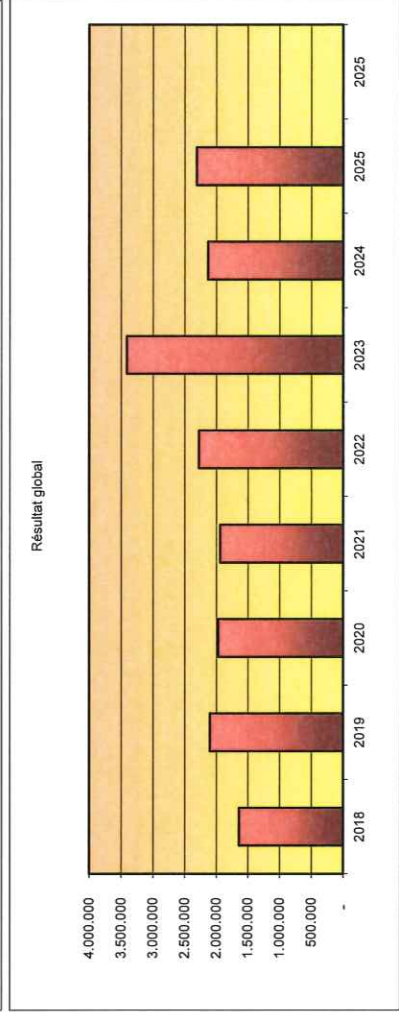
Dépenses ordinaires

	Budget initial / Budget initial N-1	Dern.MB / Budget initial	Budget initial / dernier compte	Dern.MB / dernier compte
Personnel(*)	105.826,82	-	531.325,44	-
Fonctionnement	36.346,15	-	245.619,31	-
Transferts	200.147,42	-	387.363,47	-
Dette	136.651,81	-	145.598,78	-
Prélèvements	-	-	300.000,00	-
Total (exercice propre)	478.972,20	-	1.009.907,00	-
Exercices antérieurs	-	-	256.716,38	-
Prélèvements	90.000,00	-	550.000,00	-
Total général	388.972,20	-	1.303.190,62	-



Recettes ordinaires

	Budget initial / Budget initial N-1	Dern.MB / Budget initial	Budget initial / dernier compte	Dern.MB / dernier compte
Prestation	21.416,44	-	70.604,27	-
Transferts(*)	486.937,14	-	21.134,69	-
Dette	22.101,00	-	16.713,62	-
Prélèvements	-	-	-	-
Total (exercice propre)	530.454,58	-	66.183,20	-
Exercices antérieurs	39.970,15	-	142.180,20	-
Prélèvements	-	-	-	-
Total général	570.424,73	-	208.363,40	-



Justification succincte des principaux facteurs d'écart (par rapport au budget initial N-1)

Dépenses ordinaires

Personnel	Au niveau du personnel, les évolutions de carrière et annales sont prévues toute l'année. Une indexation de 2% est prévue à partir de mars 2025. Le remplacement du Conseiller en environnement est prévu - A1 - 6ans. Un D6 support mi-temps - 6ans. Un B1 AG temps plein. Agent D6 mi-temps 6 ans - animateur pour le PCS. Les cotisations de responsabilités ont diminué de 65.741,60 .
Fonctionnement	Les crédits de fonctionnement ont été retravaillés par les différents services communaux afin de calquer au maximum avec la réalité. Les frais énergétiques dans tous les bâtiments ont été revus en fonction des provisions mensuelles. Les diminutions les plus importantes sont : en 040/30101 non-valeurs de droits constatés non perçus (-5.000,00 €), 1041/12306 prestations administratives tiers communications (- 7.633,86 €), 104/12313 frais de fonctionnement informatique (-10.200,00 €), 104/12348 frais pour les élections (- 26.900,00 €), 421/12405 entretien et location vêtements de travail (-5.000,00 €), 421/14013 fournitures et prestations lutte contre la neige et verglas (- 21.000,00 €), 421/14048 autres dépenses pour le fonctionnement de la voirie (- 4.500,00 €). Les augmentations les plus importantes sont : en 421/12248 indemnité pour autres prestations art 60 (+ 7.200,00 €), 421/14006 prestations de tiers pour la voirie (+ 17.000,00 €), 766/12406 prestations de tiers espaces extérieurs (+12.500,00 €), 876/12406 prestations de tiers - enlèvement immondices (+ 49.824,88 €),
Transferts	Les augmentations sont : en 330/43501 dotation à la zone de police (+ 65.601,65 €), 35155/43501 dotation zone de secours (+ 7.355,74 €), 831/43501 dotation au CPAS (+ 41.154,45 €), 876/43501 (traitement des immondices (+ 18.957,62 €). En diminution : 529/32201 subside indirect accordé aux entreprises (- 4.161,32 €), 7903/43501 Subvention culte fabrique église St martin Quenast (- 15.387,73 €).
Dette	les prévisions de dette sont ajustées suite à la charge d'intérêts et amortissement des nouveaux emprunts à contracter (sur 3 mois et 6 mois avec un taux à 3 %) et contractés. (nouveau tableau belfius révision des taux).
Prélèvement	Néant

Recettes ordinaires

Prestation	Les augmentations les plus importantes sont : en 124/16301 Patrimoine locations immobilières au privé (+13.200,00 €). En diminution: en 124/10601 note de crédits et ristournes (- 5.000,00 €) , 124/16102 produits de ventes de biens concernant la fonction - vente parcelle buchet (-13.100,00 €), 878/16105 cimetière : concessions terrains (- 40.000,00 €),
Transferts(*)	Les augmentations les plus importantes sont : en 021/46601 Fonds des communes (+ 123.367,99), 040/36303 taxes immondices et résidus menagers (+ 55.886), 04001/36424 taxe sur la distribution gratuite imprimés pub (+ 10.079,13 €), 040/37101 taxe additionnelle au précompte immobilier (+ 169.026,04 €), 040/37201 taxe additionnelle imôt des personnes physiques (+ 196.616,56 €), 040/37301 taxe additionnelle a la taxe autos (+ 22.275,34 €), 722/46301 autorités supérieures frais de fonctionnement dans l'enseignement (+17.697,86 €), . En diminution, les plus importantes sont : 040/36316 sacs poubelles (-26.488,00 €), 04002/36710 taxe sur les pylônes gsm (- 31.920,00 €), 04020/46548 compensation pertes réelles PI (-23.257,16 €), 104/46548 subvention élection - patsy (- 16.100,00 €), 421/46548 subvention complémentaire propreté camion brosse (-22.654,00 €),

Dette	Les intérêts créditeurs sur les comptes courants sont en augmentations depuis les modifications budgétaires 2024.
Prélèvement	Néant

[illegible][illegible]

Tableau récapitulatif de l'impact prévisible sur l'ordinaire des principaux projets d'investissements extraordinaires :
(dont l'amortissement est supérieur ou égal à 10 ans, ou autre si impact estimé jugé pertinent)

Avis de légalité:

Sauf erreur, ou omission involontaire, les signataires du présent rapport estiment que le projet budgétaire qui leur a été soumis, respecte les dispositions budgétaires et comptables des lois, décrets, et règlements;

Les recommandations de la circulaire budgétaire, dont chaque participant a pu prendre connaissance, ont été suivies: Oui/Non.
Dans la négative, en indiquer la raison ci-après;

Budget 2025 – Avis de la commission budgétaire

La circulaire reprenant les différentes mesures prises par l'Union Européenne impose aux communes un retour à l'équilibre à l'exercice propre à partir de 2014. La circulaire budgétaire du 14 juin 2024 a fourni les recommandations utiles à l'élaboration du budget 2025.

1. Les recettes et les dépenses ordinaires

Le budget de 2025 présente un exercice propre en boni de 131.377,42 euros. Le boni global s'élève à 2.731.337,54 euros.

Ci-dessous, les évolutions par rapport à la dernière modification budgétaire de 2024 :

	<u>Recettes ordinaires</u> <u>(MB3 2024)</u>	<u>Recettes ordinaires</u> <u>(Budget 2025)</u>	<u>Différence</u>
Prestations	748.734,39	697.734,39	-51.000,00
Transferts	14.544.403,36	15.022.969,08	478.565,72
Dette	290.223,80	291.549,70	1.325,90
Prélèvement	0	0	0,00
TOTAL	15.583.361,55	16.012.253,17	428.891,62

	<u>Dépenses ordinaires</u> <u>(MB3 2024)</u>	<u>Dépenses ordinaires</u> <u>(Budget 2025)</u>	<u>Différence</u>
Personnel	6.292.617,99	6.437.080,88	144.462,89
Fonctionnement	2.959.795,97	2.939.825,06	-19.970,91
Transferts	4.740.888,07	4.837.996,87	97.108,80
Dette	1.551.027,70	1.665.972,94	114.945,24
Prélèvement	0	0	0,00
TOTAL	15.544.329,73	15.880.875,75	336.546,02

Boni exercice propre	39.031,82	131.377,42	92.345,60
Exercices antérieurs	3.576.868,33	2.731.337,54	-845.530,79
Prélèvement	640.000,00	0	-640.000,00
Boni global	2.731.337,54	2.862.714,96	131.377,42

1.1. Les recettes ordinaires

En recettes ordinaires, la diminution des rentrées de prestations (-51.000,00 euros) est le résultat de divers mouvements :

- Non-réinscription de recettes exceptionnelles en 2024 :
 - Concessions cimetière (-40.000,00) ;
 - Vente parcelle de terrain rue du Buchot (-13.100,00) ;

- Etalement du remboursement des emprunts pour le terrain de Padel (-4.350,00)
- Notes de crédit et ristournes (-5.000,00).
- Location immobilière au privé (+13.200,00)

Les recettes de transfert (+478.565,72) sont principalement impactées par les mouvements suivants :

- Le Fonds des communes (+123.367,99) ;
- Redevance pour l'enlèvement des immondices et résidus ménagers (+55.886,00) ;
- Sacs poubelle (-26.488,00) ;
- Précompte immobilier (+169.026,04) ;
- Impôt personnes physiques (+196.616,56) ;
- Taxe sur les automobiles (+22.275,34) ;
- Taxe écrits publicitaires (+10.079,13) ;
- Taxe sur les pylônes pour diffusion GSM (-31.920,00) ;
- RW pertes réelles précompte immobilier (-23.257,16) ;
- Subventions exceptionnelles 2024 (-38.754,00) ;
- Contribution dans les frais de fonctionnement de l'enseignement primaire (+17.697,86).

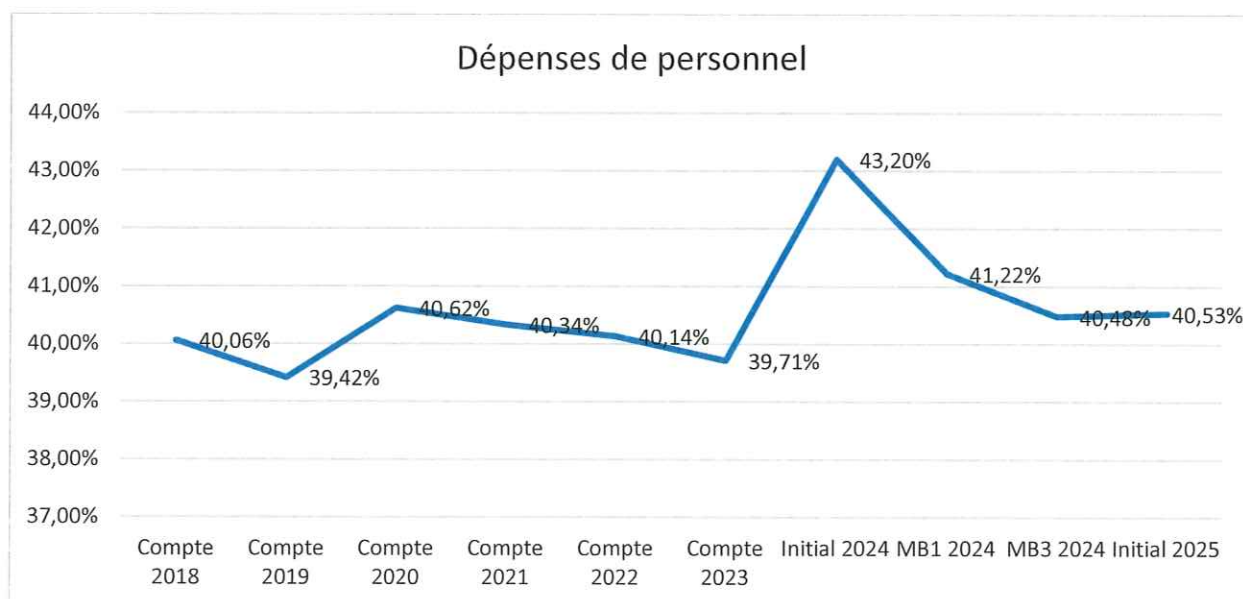
Les remboursements de charges d'emprunts provenant de la Région wallonne sont repris en recettes de transferts (226.823,47 euros).

En recettes de dette (+1.325,90), les augmentations concernent les dividendes gaz (+1.854,90) diminués des dividendes de participations dans les intercommunales (-29,00) et les intérêts de retard créditeurs sur les créances (-500,00).

1.2. Les dépenses de personnel

Par rapport à la MB3 2024, ces dépenses, qui s'élèvent à 6.437.080,88 euros, augmentent de 144.462,89 euros, soit 2,30 %.

Les dépenses de personnel représentaient 39,71 % au compte 2023, 43,20 % à l'initial 2024 et 40,48 % à la MB3 2024. A l'initial 2025, 40,53 %.



Les dépenses de personnel augmentent sous l'effet conjugué de différents mouvements.

Les principales augmentations (+299.428,93) sont liées, entre autres, aux événements suivants :

- Les évolutions de carrière et annales ;
- Indexation des salaires de 2% à partir de mars 2025 ;
- Divers engagements :
 - remplacement du Conseiller en environnement - A1 – 6 ans d'ancienneté ;
 - Un D6 support mi-temps – 6 ans d'ancienneté ;
 - Un B1 AG temps plein ;
 - Agent D6 mi-temps 6 ans d'ancienneté ;
 - Animateur pour le PCS.

Ces augmentations sont partiellement compensées par des diminutions (-154.375,05), entre autres :

- Non-réinscription de crédits liés à des dépenses exceptionnelles en 2024 :
 - Pécule de sortie d'échevins et directeur financier sortant (-35.890,27) ;
- Autres diminutions :
 - Cotisations de responsabilisation (-65.741,60) ;

1.3. Les dépenses de fonctionnement

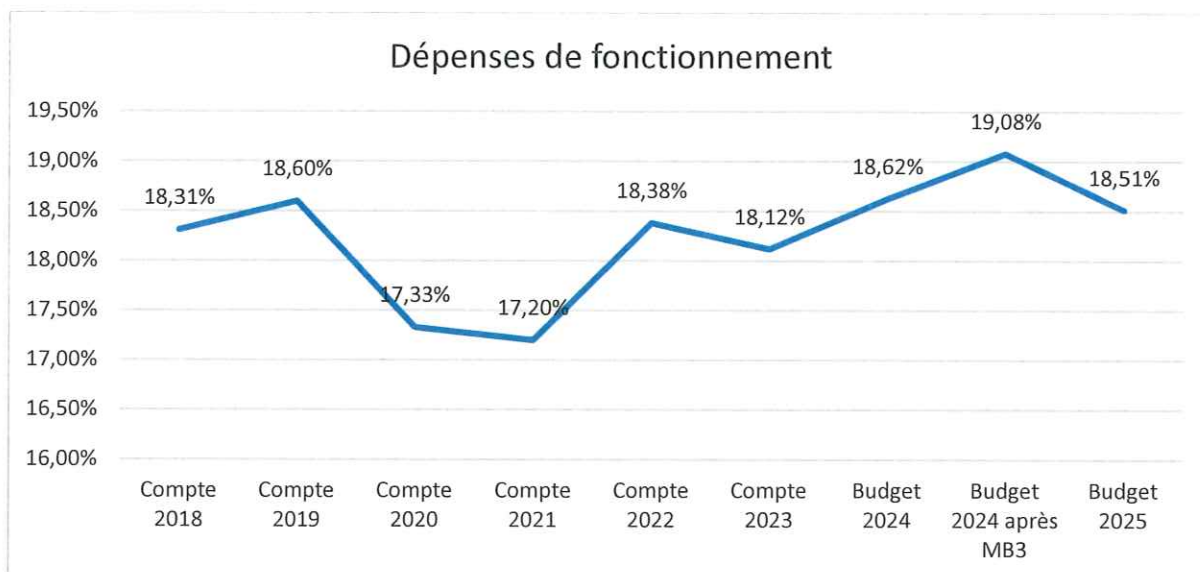
Ces dépenses passent de 2.860.328,91 euros à l'initial 2024 et 2.965.861,57euros à la MB3 2024 à 2.939.825,06 euros à l'initial 2025, soit une diminution de 0,88 %.

Cette diminution est le résultat de divers ajustements dont les suivants :

- Frais de gestion et du fonctionnement de l'informatique (-10.200,00) ;
- Frais pour les élections (-26.900,00) ;
- Fournitures et prestations lutte contre la neige et verglas (-21.000,00) ;
- Formations DF et personne de confiance (-7.000,00) ;
- Analyse psychosociale (+5.000,00) ;
- Augmentation du coût d'un travailleur sous contrat Art.60§7 (+7.200,00) ;
- Prestations de tiers pour la voirie – Nouvelle convention hydrants SWDE (+17.000,00) ;
- Prestations de tiers espaces extérieurs (+12.500,00) ;
- Prestations de tiers - enlèvement immondices (+ 49.824,88 €).

De manière générale, les crédits de fonctionnement ont été retravaillés par les différents services communaux afin de calquer au maximum avec la réalité.

Les dépenses de fonctionnement représentent à l'initial 18,51 % des dépenses totales (18,12 % au compte 2023, 18,62 % à l'initial 2024 et 19,8 % à la MB3 2024).

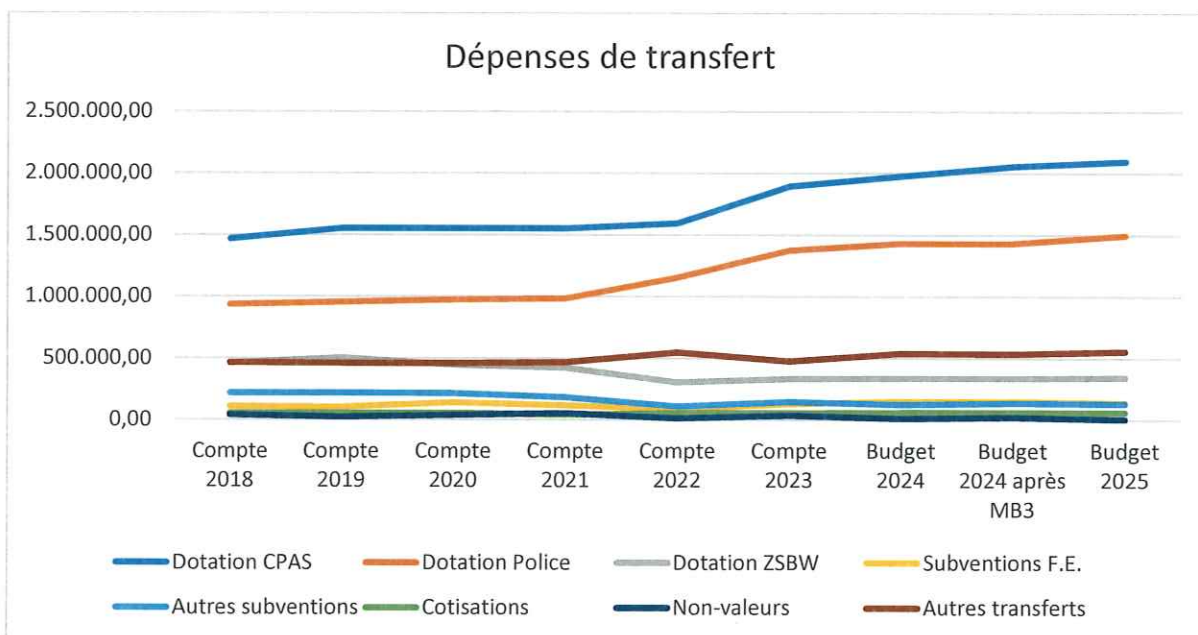


1.4. Les dépenses de transfert

Le total de ces dépenses s'élève à 4.837.996,87 euros pour 4.740.888,07 euros à la MB3 2024, soit une augmentation de 97.108,80 euros (2,05%).

Les dépenses de transfert sont principalement :

- La dotation au C.P.A.S. (+41.154,45, soit une augmentation de 2%) ;
- La dotation à la Zone de Police (+65.601,65, soit une augmentation de 4,58%) ;
- La dotation à la Zone de Secours (+7.355,74, soit une augmentation de 2,18%) ;
- Traitement des immondices (+18.957,62, soit une augmentation de 21,63%) ;
- Les subventions aux Fabriques d'Eglises (-12.332,65, soit une diminution de 8,11 %) ;
- Les non-valeurs (-17.344,55, soit une diminution de 71,34 %).



1.5. Les dépenses de dettes

Les dépenses de dettes sont en augmentation (+121.010,84).

Le financement par emprunt pour 2025 s'élève à 25.316,67 euros à savoir 3%, taux moyen pour 6 mois (emprunts communaux) et 3 mois (emprunts subsidiés) comme stipulé dans la circulaire budgétaire.

2. Les recettes et les dépenses extraordinaires

Au service extraordinaire, les projets (4.432.934,70 euros) sont financés par le fonds de réserve extraordinaire (1.589.787,84 euros), par l'obtention de subsides (282.590,20 euros) et par emprunts (2.560.556,66 euros).

Il convient de souligner que les emprunts auprès de l'autorité supérieure pour le projet 2023/001 « Projet 2023/01 : DEMOLITION ET CONSTRUCTION BATIMENT SCOLAIRE » ont été reporté en 2025 car les conventions n'ont pu se finaliser en 2024. Nous sommes toujours en attente des conventions et modalités pratiques de la part du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les balises d'emprunts ont été respectées soit 260,00 euros par habitant en base annuelle. A noter que nous pouvons, pour la dernière année, bénéficier du cumul du solde des balises des exercices précédents. A signaler que les entités consolidées (CPAS, Fabriques d'églises) font partie intégrante de notre balise. La zone de secours et la zone de police et les projets PIC et UREBA ne sont plus repris.

Les ratios d'investissements sont les suivants :

Volume de la dette 108,33 % avec un maximum autorisé de 125%

Charges financières : 9,11 % avec un maximum autorisé de 17,5%.

Le Directeur général,

Michaël CIVILIO

L'Echevin,

Grégory HEMERIJCKX

Le Bourgmestre,

Dimitri LEGASSE

La Directrice financière,

Edith ROBERT